

ABONNEMENT

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 15 MAI

L'ACTION

La Correspondance nationale publie, en tête de ses colonnes, la note suivante :

« Monseigneur le Comte de Paris a, par sa dernière déclaration, expressément averti les royalistes qu'ils devaient « réclamer avec » la dissolution d'une Chambre discréditée, » la revision d'une Constitution qui ne » laisse plus à la Nation le droit de dispo- » ser librement de ses destinées ».

« Nous rappelons à nos amis ces paroles du Prince. Il ne faut pas seulement qu'elles soient leur programme. Il faut qu'elles animent et dirigent leurs actes de tous les jours. »

« Les élections municipales s'achèvent. Ils pourront ramener toute l'attention de l'opinion publique à cette question décisive de la dissolution et de la revision. »

« Que leur premier soin, comme leur premier devoir, soit donc, dès cette semaine, d'employer en ce sens, dans le pays tout entier, tous leurs moyens d'influence et de propagande. »

« Ils n'épargneront aucun effort pour que cette agitation légale soit aussi vive, aussi large et aussi profonde que possible. »

Cet appel à l'activité et à l'énergie des royalistes sera certainement entendu.

Il est bien permis de dire, après le résultat constaté des élections, que les royalistes ont agi.

De ce qui a été fait, il est facile de conclure à ce qu'on pourrait faire si l'on se décidait à l'organisation d'une puissante concentration dont le signal partirait d'en haut. Ici, on est prêt : tout le prouve.

SCRUTINS DE BALLOTAGE

Les premiers résultats qui nous parviennent sont des plus favorables aux conservateurs. Ils l'emportent dans un grand nombre de ballottages.

De Saint-Gaudens on télégraphie que les listes conservatrices ont triomphé à Montréjean, Lisle-en-Dordon, Boulogne et Bagnières-de-Luchon.

A Saint-Dié, M. Charton, conservateur, est élu par 4,463 voix contre M. Albert Ferry, maire, qui n'en a obtenu que 4,300.

Orléans, 44 conservateurs élus.
Bourges, 4 conservateur.
Perpignan, 4 conservateur.
Dijon, 7 conservateurs.

A Lunéville, sont élus : MM. Guérin, propriétaire des scienceries, conservateur, par 4,319 suffrages ; Ferry, mécanicien, par 4,225 voix.

A Saint-Omer, sont élus : 5 conservateurs et 2 républicains.

On télégraphie de Nevers :

« Ballottages favorables dans la Nièvre ; Saint-Saulge gagné avec nombreuses communes rurales. »

A Neuilly (Seine), sont élus : 9 républicains et 18 conservateurs.

A Roubaix (Nord), le nouveau conseil comprend 24 conservateurs et 15 républicains.

A Saint-Omer (Pas-de-Calais), le conseil comprend 20 républicains et 7 conservateurs.

Les succès sont plus décisifs dans la Gironde. A Paulliac, 9 conservateurs, 2 républicains ; à Bourg, chef-lieu, 8 conservateurs, 6 républicains ; à Sauveterre, chef-lieu, conservateurs élus ; à Barsac, 6 conservateurs élus. Ces quatre communes sont gagnées sur les républicains.

INFORMATIONS

On lit dans l'Observateur français :

« Le Comité central conservateur vient de faire le pointage des élections municipales. Il en résulte que les conservateurs ont gagné 2,500 conseils aux scrutins du 6 mai. »

LA LOI MILITAIRE

Le Sénat va continuer la discussion du projet de loi organique sur l'armée. Il a déjà voté les 27 premiers articles de ce projet avant les vacances. A la rentrée, il se trouvera en présence des articles les plus importants du projet de loi, les articles 32 et 33 relatifs aux dispenses.

La Chambre a supprimé toutes les dispenses créées par la loi de 1872 et n'a laissé subsister que celles accordées aux soutiens de famille.

La commission sénatoriale a rétabli les dispenses pour les jeunes gens qui s'adonnent aux carrières libérales et pour les élèves ecclésiastiques. Ces jeunes gens ne seraient astreints, d'après le projet de la commission, qu'à un service d'une année, à la condition d'avoir acquis, dans un délai déterminé, variable suivant la nature de la carrière, le diplôme final.

M. de Freycinet, ministre de la guerre, qui, avant d'entrer dans le cabinet Floquet, avait présidé la commission sénatoriale de l'armée, a déclaré à la tribune du Sénat — on se le rappelle — qu'il acceptait le projet de cette commission en ce qui concerne les dispenses, quoique à l'origine il eût voulu astreindre à deux années de service, au lieu d'une, les jeunes gens appelés à bénéficier de cette réduction de charges.

Depuis que M. de Freycinet a fait cette déclaration, M. le général Campenon, ancien ministre de la guerre, a déposé sur le bureau du Sénat un amendement portant suppression des articles 32 et 33 de la commission sénatoriale et revenant purement et simplement au projet voté par la Chambre des députés qui supprime absolument toutes les dispenses.

DÉSORDRES A LYON

A l'occasion des élections de neuf conseillers socialistes dans l'arrondissement de la Guillotière, les partisans de ceux-ci, au nombre d'environ 500, parmi lesquels des jeunes gens de quinze à seize ans, ont parcouru dimanche les rues de la ville en

criant : « Vive la sociale ! » et se sont rendus devant les bureaux du journal le Progrès, où ils ont brisé les glaces de la devanture et les appareils télégraphiques.

Les dégâts sont évalués à 4,000 francs. Il n'y a pas eu de blessés.

Les manifestants se sont ensuite rendus devant la demeure de M. Gaillon, ancien maire de Lyon, et ont crié : « A bas Gaillon ! A Cayenne ! »

Des patrouilles de gendarmerie ont circulé, et, peu à peu, les manifestants se sont dispersés. Quelques arrestations ont été opérées.

LA LIGUE DES PATRIOTES

En réponse à un blâme émanant de quelques membres du comité de la Ligue de Grenoble et publié par certains journaux, le comité-directeur de la Ligue des patriotes a adressé l'appel suivant aux ligueurs du département de l'Isère :

« Patriotes de l'Isère,
« Le comité régional de la Ligue de Grenoble qui patronait en vain, il y a quinze jours, la candidature ferryste et antiboulangiste de notre ex-député, M. Deloncle, s'indigne aujourd'hui que le comité-directeur de la Ligue des Patriotes s'occupe de politique intérieure.

« Il nous accuse de vouloir faire de notre association l'instrument d'un homme. Cette accusation est aussi mensongère que le reproche est déplacé. Si le général Boulanger n'était pas avant tout le guide et le ralliement du parti national, si le général Boulanger ne poursuivait pas comme nous, pour le bien de la République et pour la grandeur de la patrie, l'indispensable réforme de la Constitution de 1875, ni le comité-directeur de la Ligue, ni la Ligue elle-même ne seraient avec lui. Ce n'est pas un homme que nous suivons, c'est une idée.

« Quant au comité départemental de Grenoble, une fraction minime de la majorité de nos fidèles adhérents, le comité-directeur le déclare dissout de fait et de droit, en attendant l'institution d'un nouveau groupement, il fait directement appel à vous, Fran-

12 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

PETITE-NIÈCE D'O'CONNELL

La semaine qui suivit fut un supplice pour Ellen. Les Anglaises se moquaient à dessein devant elle de toutes les pratiques de la foi catholique ; mais la jeune fille ne répondait jamais. Trop fière pour entrer en discussion avec mistress Plumett ou sa sœur, et trop respectueuse envers son oncle pour donner la réplique à des cousines de sir Glengarry, elle préférait se taire et souffrir en silence. Quelquefois, lorsque les impitoyables marchandes de caoutchouc s'attaquaient à l'Irlande et même à la famille des Mac-Gaway, Ellen sentait monter à ses joues une rougeur ardente qui trahissait la blessure que recevait son cœur. Riant à demi dans sa barbe, sir Glengarry écoutait tout, retenait tout, suivait Ellen du coin de l'œil et se prenait à admirer la douceur inaltérable de sa nièce et sa distinction parfaite, en face de ses parentes de Londres. Habitué à voir auprès de lui cette jeune fille si calme, si ferme et si bonne à la fois, il était plus choqué de la hardiesse et de

la trivialité de ses deux cousines. Lui-même cependant plaisantait quelquefois sa nièce ; mais il le faisait en riant et sans méchanceté. Ellen répondait alors ; elle était fine et ses réponses étaient vives et spirituelles. Mais dès que les Anglaises, de leur ton arrogant et pincé, s'engageaient dans la discussion, la jeune fille redevenait silencieuse.

Un autre ennui qui surgit pour Ellen de la présence de mistress Plumett et de sa sœur fut le revirement qui s'opéra à son égard dans les sentiments des domestiques. Soit qu'Edgar, pour regagner la faveur des deux sœurs, eût cherché à détruire les sympathies qu'Ellen avait acquises à force de patience, soit que les Anglaises eussent travaillé elles-mêmes l'esprit des gens de service, Ellen s'aperçut bientôt que Rosa devenait froide et prenait même envers elle des airs de hauteur et de dédain.

Ellen souffrait beaucoup de ces luttes intimes et de ces épreuves au milieu desquelles elle craignait à la fin de perdre la confiance et l'estime de son oncle. Elle ne parvenait pas à comprendre l'animosité que mistress Plumett et sa sœur témoignaient contre elle. Trop jeune et trop candide pour attribuer cette inimitié à sa véritable cause, c'est-à-dire à des questions d'argent, elle pensait que les deux Anglaises la détestaient parce qu'elle était catholique, et cette croyance doublait

ses forces.

— Souffrir pour ma religion, se disait-elle avec un sentiment de fierté chrétienne, souffrir pour ma foi, pour mon Dieu, c'est un bonheur et un honneur que je n'aurais jamais osé rêver !

Mais elle ne pouvait empêcher que de temps à autre le souvenir de la paix et de la joie, dont elle jouissait naguère au Fern-Cottage auprès de sa mère et des paysans irlandais, ne passât dans son esprit comme un beau rêve évanoui !

Ellen alors pensait à sa mère, à son oncle O'Connell, et, comme eux et à leur exemple, elle se révoltait contre l'infortune.

Dieu abrégé l'épreuve. Après un mois, les cousines de sir Glengarry quittèrent le château et retournèrent à Londres. Mais elles s'étaient juré à elles-mêmes de revenir surveiller plus souvent leurs intérêts qu'elles croyaient en péril, et elles avaient laissé à Edgar et à plusieurs autres personnes du château des instructions minutieuses dont Ellen ne devait pas tarder à sentir les effets.

Le lac Lomond réfléchissait un ciel déjà sombre, la température était humide et presque froide, l'air se voilait de brouillards ou de brumes légères : on était au commencement d'octobre.

Ellen, assise à la fenêtre du salon, regardait le Ben Lomond dont la cime était perdue sous les nuages, et admirait les mille teintes grises qu'un ciel d'automne disperse sur les flancs des monta-

gnes par un jour de pluie. Sur les eaux, il y avait de grosses rides, de petites vagues ; un vent rapide enlevait aux arbres leurs feuilles mortes, leurs derniers trésors ; il les réunissait en faisceaux, les dispersait ensuite, jouait avec elles, comme un jongleur avec ses balles dorées et légères, quelquefois les jetait sur l'eau où elles voguaient à l'aventure, creusant sur la surface du lac de grands cercles emmêlés. Les sapins perdaient leurs longues aiguilles, les bruyères donnaient leurs corolles roses, la nature entière payait son dur tribut à l'automne, comme la jeunesse abandonne à l'âge mûr son insouciance et sa gaieté.

La rêverie d'Ellen devenait triste, mais sans amertume : elle revoyait l'Irlande, la jolie baie de Kenmare ; que n'eût-elle pas donné pour voir la Carran-Tusl à la place du Ben Lomond, et les toits de ses amis les pêcheurs au lieu des maisons du village ! Elle regrettait aussi le bon curé de Dumborough, la petite église, le Fern-Cottage, et sa mère !...

La blessure n'était point encore fermée. Ellen pensait qu'elle ne le serait jamais ; mais le saint prêtre qu'elle avait quitté n'avait-il pas consolé son désespoir en lui montrant la joie intime que procure le devoir accompli ?

Sir Glengarry avait repris ses anciennes habitudes. Depuis le départ de ses deux parentes, il

gais et Françaises du vieux Dauphiné, pour venir grossir parmi nous les rangs déjà innombrables des partisans résolus de la réforme républicaine et des revendications nationales.

» Vive la Réforme ! Vive la République !
Vive la Patrie !

» Le président de la Ligue des patriotes,
» PAUL DÉROULEDE. »

Plusieurs journaux ont annoncé que le gouvernement français avait proposé au Vatican différents noms d'archevêques pour l'élevation au cardinalat.

M. Goblet s'est borné à échanger des vues à ce sujet avec le nonce du pape, il y a une quinzaine de jours, mais aucune suite officielle n'a encore été donnée à cette conversation.

Il convient, du reste, de rappeler que les propositions pour le cardinalat doivent émaner du ministre des cultes et que le ministre des affaires étrangères ne fait que les transmettre au Vatican.

UNE MESURE DE SALUBRITÉ

Le Landgericht de Berlin a ordonné la destruction des exemplaires confisqués de la traduction allemande de la *Terre*, de M. Zola.

Ce n'est pas en France que les autorités manifesteront des scrupules de cette nature !

VOYAGE DU GÉNÉRAL BOULANGER

Aulooye, 14 mai.

Le général Boulanger a quitté Valenciennes ce matin, à 7 h. 22, se rendant à Fourmies. Peu de monde dans les rues. Il n'y a eu aucune manifestation.

Fourmies, 14 mai.

M. Boulanger est arrivé à 9 h. 15. Une jeune fille lui a offert un bouquet au moment où il descendait du train. Le général l'a embrassée. Un grand nombre de manifestants étaient massés sur la place de la gare. Quelques cris de : Vive Boulanger ! ont été poussés.

La voiture dans laquelle a pris place M. Boulanger était escortée par des gendarmes à cheval et suivie par la foule qui chantait *En revenant de la revue*.

Après un arrêt d'une demi-heure chez M. Carlier, capitaine de l'armée territoriale et ami du général, le cortège s'est rendu à l'hôtel de la Providence, où un banquet doit avoir lieu.

Jusqu'ici, le voyage du Nord ne paraît pas avoir donné tous les résultats qu'en attendaient les organisateurs. Trop de fleurs, disait Calchas, qui espérait mieux. Le député du Nord en pourrait dire autant.

La République n'a eu jusqu'à présent que des gouvernants de dictature.

Depuis le 4 Septembre, qui vit éclore la « dictature de l'incapacité », on n'a eu que l'embarras du choix.

A la « Présidence dictatoriale » de M.

avait recommencé à chasser tous les jours, et son plaisir était de raconter ses exploits à sa nièce.

Un jour il reutra plus fier encore que de coutume, rapportant le renard blanc d'Écosse à la fourrure rayée de bandes claires.

— Voyez, Ellen, s'écria-t-il en entrant dans le salon. Voici une peau qu'il faudra faire préparer soigneusement.

— Oh ! le bel animal ! dit Ellen en caressant les poils soyeux.

— Il a été difficile à abattre. Je le guettais depuis longtemps ; mais c'était un vieux rusé !...

Aussitôt Ellen laissa vibrer sa vaillante nature sans prévoir les suites de son enthousiaste franchise.

— Que vous êtes heureux, mon oncle, s'écria-t-elle, de pouvoir chasser ainsi, courir la montagne, traverser les bois ! Comme j'aimerais à vous suivre !

— Quoi ! petite folle, cette vie sauvage vous plairait ?

— Oh ! oui, mon oncle.

— Mais n'êtes-vous pas trop jeune et trop faible pour suivre une chasse ? C'est une distraction qui, d'ordinaire, plaît peu aux femmes.

— Moi, je l'aimerais avec ardeur, sir Robert, pour le plaisir d'aller, de voir, de tout admirer sur ma route. Déjà, quand j'étais encore enfant, mon père m'emmenait souvent avec lui.

Sir Glengarry frappa avec bruit ses deux mains

Thiers a succédé ce que Gambetta appelait le « Pouvoir personnel » du Maréchal. Puis est venue la « Dictature par persuasion » de Gambetta. Puis le gouvernement autoritaire de la coterie Ferry-Wilson-Grévy et C^{ie}.

En fait, la République, depuis qu'elle existe, n'a jamais donné aux Français un état de choses gouvernemental régulier.

La République, que l'on appelle parlementaire, on ne saura jamais pourquoi, n'a présenté qu'une succession de dictatures imposées par la Faction triomphante.

La France voudrait bien sortir de cette situation anarchique dont elle sent tous les dangers. Elle va au-devant de Boulanger qui dit bien haut qu'il en délivrera le pays.

Boulanger trompe le pays. C'est évident.

Mais c'est à ceux qui comprennent les périls du boulangisme pour la Nation et qui ont autorité pour se faire entendre à désabuser les populations qui prennent l'activité d'un charlatan pour l'enthousiasme d'un patriote.

NOUVELLES MILITAIRES

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA GUERRE

Un décret reconstitue le Conseil supérieur de la guerre et supprime le Conseil de défense.

Le Conseil supérieur de la guerre se composera de 12 membres dont 4 de droit et 8 nommés par décret.

Un second décret nomme membres du Conseil de la guerre MM. :

Le général de division Saussier, gouverneur militaire de Paris, qui exercera les fonctions de vice-président pendant l'année 1888.

Le général de division Wolff, commandant le 7^e corps d'armée.

Le général de division de Galliffet.

Le général de division Billot, commandant le 4^e corps d'armée.

Le général de division Février, commandant le 6^e corps d'armée.

Le général de division Carrey de Belleme, commandant le 9^e corps d'armée.

Le général de division Lewal, commandant le 2^e corps d'armée.

Le général de division Miribel, inspecteur permanent des travaux du littoral.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

Hier soir, vers 6 heures 1/2, M. Roullier, maçon, âgé de 84 ans, allant chercher de l'eau à la cale de la place de l'Hôtel-de-Ville, perdit l'équilibre en retirant son seau et tomba dans la Loire.

A ses cris, plusieurs personnes accoururent. M. Bibard, teinturier, et M. Gode-nèche, promptement déshabillés, se jetèrent à son secours et furent assez heureux pour le ramener sur le rivage, non sans avoir surmonté courageusement des difficultés que le grand âge de M. Roullier explique

l'une contre l'autre :

— Eh bien, ma nièce, puisque vous le désirez, demain nous partirons ensemble... Je dois traquer certain loup qui sera intéressant à vaincre ; vous n'avez pas peur de passer une journée en selle ?

Ellen secoua la tête. Que de fois, lorsqu'elle était enfant, n'avait-elle pas couru la montagne ? Entraînée par son cheval dans des courses folles, l'œil brillant, avide d'air et de liberté, elle sautait par-dessus les pierres, franchissait les ruisseaux, grimpait les collines ; et quand le vent faisait voler ses cheveux, sifflait à ses oreilles, quand l'aile des oiseaux de mer effleurait sa tête, elle se sentait heureuse, elle rêvait.

(A suivre.)

GERMAINE D'ANJOU.

Un bohème est à l'hôpital. Un de ses amis vient le voir.

— Allons, comment vas-tu ?

— Tu vois... ils m'ont mis dans une salle du rez-de-chaussée... J'ai toujours demeuré dans les mansardes.

— Et ça te change ?

— Je crois bien... je ne me suis jamais trouvé si bas.

A table :

On oublie de servir Bébé, un charmant bambin de cinq ans.

— Papa, demande celui-ci, c'est donc comme pour les trains express, on passe les petites stations,

facilement. M. Bibard porte même à la jambe une légère contusion.

Quant au pauvre vieillard, ramené à son domicile, rue de l'Hôtel-de-Ville, il y fut immédiatement soigné et son état actuel fait supposer qu'il ne conservera de sa chute qu'un peu de frayeur et sera plus prudent à l'avenir.

ÉCOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR.

Par décret du 14 mai, M. Ramotowski, chef d'escadrons, instructeur en chef d'exercices militaires à l'École d'application de cavalerie, a été promu au grade de lieutenant-colonel. — Est affecté au 7^e régiment de hussards.

M. Lebrun, colonel du 77^e de ligne (Chollet), est nommé au commandement du 15^e régiment de même arme.

M. Tanchot (Louis), lieutenant-colonel du 77^e de ligne, est nommé colonel du même régiment.

M. Arvers, lieutenant-colonel du 80^e régiment d'infanterie, passe avec son grade au 77^e de ligne.

ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 13 MAI

Scrutins de ballottage

ANGERS. — Le scrutin de ballottage d'avant-hier a été favorable aux républicains. Comme nous l'avons dit hier, deux conservateurs, M. Hervé-Bazin et de Tarlé, ont seuls été élus.

« Tout en nous félicitant du succès de MM. Hervé-Bazin et de Tarlé, dit *l'Anjou*, nous déplorerons encore une fois le manque d'organisation du parti conservateur, révélé par les élections municipales. Cette leçon, du moins, nous profitera-t-elle ? Ne devrions-nous pas imiter nos voisins, les Nantais, qui, grâce à leur énergie et à leur ténacité, viennent de remporter une victoire si éclatante ?

« Ce qui ressort encore du scrutin d'avant-hier comme de celui du 6 mai, c'est que l'abstention systématique de certains électeurs conservateurs a été la vraie cause de l'échec de plusieurs de nos amis. Il faudrait que les noms des abstentionnistes fussent publiés et affichés, afin que le mépris public, auquel ils se verraient justement voués, leur fît expier, dans une certaine mesure, leur coupable indifférence.

« Dans la 2^e section du canton Nord-Ouest, notre honorable ami, M. Liboreau, n'a obtenu que quinze voix de moins que son concurrent. On sait à quelles inqualifiables manœuvres de l'administration doit être attribué cet échec. L'embrigadement « laïque et obligatoire » des malades de l'hospice Sainte-Marie a, seul, procuré à M. Boutelou l'infime majorité grâce à laquelle il a été élu.

« Combien de républicains, dans toute la France, n'ont dû souvent qu'à des manœuvres de ce genre leur élection, soit à la Chambre, soit au Conseil de leur commune !

« Nous adressons à M. Liboreau nos plus vives félicitations pour la vaillance avec laquelle il a mené, dans la 2^e section du canton Nord-Ouest, la campagne électorale. »

En résumé, le Conseil municipal se trouve ainsi composé : 8 conservateurs ; 18 opportunistes (en réalité 17, par suite du décès de M. Laigle) ; 10 progressistes radicaux.

CHOLET. — A la suite du scrutin de ballottage qui a eu lieu dimanche à Cholet, et qui a fait élire deux conservateurs (MM. Loyer et Gautier), le nouveau Conseil municipal comprend 14 républicains opportunistes, 7 socialistes et 6 conservateurs.

On sait que depuis dix ans aucun conservateur ne faisait partie du Conseil municipal de Cholet.

SEGRE. — Au scrutin de ballottage, 5 conservateurs et 2 républicains ont été élus.

Le Conseil se compose de 12 conservateurs et de 9 républicains.

TOURS. — Sur 34 conseillers à élire, un seul conservateur, M. Adrien Pillet, a été élu.

POITIERS. — 10 candidats de la liste républicaine ont passé. Un seul de cette liste, M. Garnier, n'a pas obtenu le chiffre nécessaire pour être élu.

M. Babinet, conservateur, a été élu à sa place.

NIORT. — 14 républicains et 4 conservateurs ont été élus.

NANTES. — Les 3 candidats républicains sont élus dans le 6^e canton.

Le Conseil municipal comprendra 24 monarchistes et 12 républicains.

VANNES. — 17 conservateurs sont élus. Les conservateurs possèdent 20 sièges sur 27. Honneur aux électeurs de Vannes !

BLOIS. — 3 conservateurs élus : 3 sièges de gagnés. 23 radicaux élus. La lutte a été très chaude.

UNION SAUMUROISE

Société de Gymnastique, de Tir et d'Eserime

Concours de gymnastique du 13 mai 1888

PRIX DU CONCOURS

Membres actifs. — 1^{er} prix, M. Legrand ; 2^e, M. Hermé ; 3^e, M. Gaschet ; 4^e, M. Loquet ; 5^e, M. Tremblay.

Pupilles. — 1^{er} prix, M. Fresneau ; 2^e, M. Normandine ; 3^e, M. Gouret.

PRIX D'HONNEUR

Membres actifs. — 1^{er} prix, une médaille offerte par le ministre de la guerre, M. Hermé ; 2^e, une épingle insigne en argent, M. Legrand.

Pupilles. — 1^{er} prix, une médaille, M. Fresneau ; 2^e, une épinglette, M. Gouret.

Le Président, G. DOUSSAIN.

CONCOURS DE TIR DE LA BREZENNÉ

Voici les résultats du dernier concours de délégations qui a eu lieu jeudi à Brézé :

Carabine de précision

CIBLE A. — Délégation de la Société de tir de Saumur. — M. Boissier, 4 balles, 13 points ; M. Perreau, Emile, 2 balles, 3 points ; M. Lamy, 0 balle, 0 point.

Délégation de la Société de tir de Montreuil. — M. Martin, 1 balle, 4 points ; M. Retiveau, 4 balles, 10 points ; M. Sauvageot, 3 balles, 5 points.

Délégation de la Société de tir de Brézé. — M. Perrault, de Meigné, 3 balles, 11 points ; M. Ayrault, 2 balles, 9 points ; M. Nau fit, 4 balles, 15 points.

1^{er} prix, médaille d'argent et diplôme, à la Société de Brézé. — 2^e, Médaille de bronze et diplôme, à la Société de Montreuil. — 3^e, Mention honorable, à la Société de Saumur.

CIBLE B. — 1^{er} prix, M. Gaudrez ; 2^e, M. Perreau, Emile ; 3^e, M. Perrault, Eugène ; 4^e, M. Guyonneau ; 5^e, M. Ayrault.

CIBLE C. — 1^{er} prix, M. Gaudrez ; 2^e, M. Guyonneau ; 3^e, M. Deruel ; 4^e, M. Martin ; 5^e, M. Perreau, Emile ; 6^e, M. Perrault, Eugène ; 7^e, M. Goussard ; 8^e, M. Canard.

CIBLE D. — 1^{er} prix, M. Guyonneau ; 2^e, M. Perrault, Eugène ; 3^e, M. Perreau, Emile ; 4^e, M. Boissier ; 5^e, M. Martin.

Carabine Martini

CIBLE E. — 1^{er} prix, M. Perreau, Emile ; 2^e, M. Ayrault ; 3^e, M. Canard ; 4^e, M. Goussard ; 5^e, M. Guyonneau ; 6^e, M. Gaudrez.

INSTRUCTION PRIMAIRE. — M^{lle} Delatre est déléguée dans les fonctions d'institutrice stagiaire à l'école mixte du hameau de Russé, commune d'Allonnes, en remplacement de M^{lle} Portier.

Publications de mariage.

Joseph-Germain Trépreau, horticulteur, de Saumur, et Constance-Augustine Raboin, lingère, de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Auguste Mercier, jardinier, et Aimée-Louise Gaudin, jardinière, tous deux de Saumur.

Alphonse Bazot, journalier, et Julie-Jeanne-Marie Jasson, cuisinière, tous deux de Saumur.

On n'entendra plus, désormais, dans les gares, la cloche qui annonçait le départ des trains. Le signal n'est plus donné par la cloche de la station, que répétait la cloche du tender.

Un arrêté ministériel a décidé que le chef de gare ou son représentant donnera le signal du départ du train au moyen d'un sifflet-signal, que le conducteur répètera au moyen d'une trompette minuscule.

La cloche du tender subsistera toujours, mais elle ne sera utilisée que si le conducteur, soit par une cause accidentelle, soit sur l'appel d'alarme d'un voyageur, soit par suite d'incidents se produisant dans le convoi, veut faire arrêter le train en route.

Les Compagnies de chemins de fer ont donc été invitées à remiser leurs clochettes et à munir leurs employés des instruments prescrits par le ministre.

Quel peut être l'avantage de cette réforme ?

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fête de la Pentecôte

A l'occasion de la fête de la Pentecôte, des billets d'aller et retour dits « de Bains de mer », réduits de 40 0/0, seront délivrés pour les stations comprises entre Saint-Nazaire, Le Croisic et Guérande, ces trois points inclus, pendant la période du vendredi 18 mai au dimanche 27 mai, et seront valables pour le retour jusqu'au dernier train de la journée du mardi 29 mai, aux gares ci-après :

- 1° De Saint-Nazaire exclu à Tours ;
- 2° D'Angers à La Flèche, de Sablé exclu à La Flèche, du Mans exclu à Neuillé-Pont-Pierre ;
- 3° D'Angers et La Flèche ;
- 4° De Saint-Antoine-du-Rocher inclus à Tours, et Tours ;
- 5° De Nantes à Châteaubriant ;
- 6° Les billets aller et retour que la gare de Tours délivre pour les mêmes points les vendredis, samedis et dimanches de chaque semaine aux prix de 35 fr. en 1^{re} classe et de 26 fr. en 2^e classe, et qui sont valables pour le retour jusqu'au mardi suivant, seront délivrés pendant la même période du 18 au 27 mai inclus, avec durée de validité pour le retour jusqu'au mardi 29 mai inclus.

TRELAZÉ. — Incendie au Pont-Malembert. — On lit dans le Ralliement :

« Nous apprenons qu'un terrible incendie a éclaté au Pont-Malembert. Plusieurs maisons ont été la proie des flammes. Les pertes sont considérables ; l'incendie, commencé à 9 heures, ne s'est terminé qu'à midi. Les citoyens Turie, Girard, Rousseau, ont fait preuve d'un véritable dévouement. »

CHAMBRE DES NOTAIRES DE L'ARRONDISSEMENT DE LOUDUN.

La Chambre de discipline se trouve ainsi composée :

Président : M. Noblet, notaire aux Trois-Moutiers.

Syndic : M. Herbault, notaire à Saint-Léger.

Rapporteur : M. Gaultier, notaire à Loudun.

Trésorier : M. Dechambe, notaire à Saint-Jean-de-Sauves.

Secrétaire : M. Aymard, notaire à Loudun.

Membres : MM. Turquois, notaire à Marçaillez, et Hactin, notaire à Moncontour.

PÊCHE DE LA SARDINE

Aux Sables-d'Olonne, mardi soir, 8 mai, le restant des bateaux est entré, rapportant environ 500,000 sardines qui, étant donnée la surprise des usines non encore préparées pour recevoir ce poisson, ont été vendues à la consommation à raison de 6 et 7 fr. le mille. Aussi, mercredi, environ trois cents barques sont sorties. Deux usines seulement, après un travail forcé, ont commencé à acheter à l'heure du courrier ; enfin deux cents barques sont rentrées, rapportant toutes de la sardine. La moyenne par bateau est au moins de 5,000 ; beau poisson, de 42 à 44 au quart. Les prix ont débuté à 46 fr. le mille pour la consommation. Dans la soirée, les usines prêtes ont commencé à acheter et l'apport augmentant toujours, les prix sont tombés à 8 fr. pour les usines et 40 fr. pour la consommation. C'est un plaisir de voir la joie de nos marins, qui depuis quelques années avaient à peu près été privés de si bonne pêche. Espérons la continuation.

LES SCANDALES DE BONNÉTABLE

Le tribunal correctionnel de Mamers a rendu son jugement dans l'affaire des scandales de Bonnétable.

Les prévenus étaient au nombre de cinq : Plessis Raoul-René, âgé de 25 ans, propriétaire ; Charlot Louix-Constant, âgé de 32 ans, boulanger ; Rapicaud Arthur-Auguste, âgé de 27 ans, marchand de bestiaux ; Vilfour François-Edouard, âgé de 25 ans, ouvrier cordonnier, et Buon Eugène-Célestino, âgé de 19 ans, ouvrier chaisier. — Tout cinq étaient, on se le rappelle, prévenus d'avoir occasionné un scandale dans l'église de Bonnétable en y allant chanter la *Marseillaise*, alors que les fidèles étaient réunis pour assister à une conférence religieuse.

M. Ajam avait plaidé qu'une conférence religieuse ne constituait pas un « exercice de culte » et avait, en conséquence, demandé l'acquiescement de ses clients.

Le tribunal n'a pas admis cette thèse. Il a déclaré que les instructions religieuses devaient être considérées comme faisant partie des exercices de culte, alors surtout qu'elles avaient lieu dans l'intérieur

d'une église, et qu'elles étaient faites par un prêtre. »

En conséquence, les prévenus ont troublé l'exercice du culte en entonnant la *Marseillaise* dans l'intérieur de l'église. »

Le tribunal a acquitté Vilfour, la prévention ayant été abandonnée à son égard par le ministère public.

Il a condamné Buon, en raison de son âge, à 46 fr. d'amende seulement, et les autres prévenus à 25 fr. d'amende.

L'ACCIDENT DE BONNETERRE

Nous lisons dans le *Nouvelliste* de Lyon :

« Nous venons de prendre des nouvelles de M. de Rochetaillée. »

« L'état du blessé s'est considérablement amélioré depuis dix heures du soir. »

« Le pouls est fort et la respiration régulière. »

« L'anesthésie des bras et des jambes n'est pas aussi complète. »

« On commence à espérer. »

« Le blessé n'a subi, on l'espère du moins, qu'une forte commotion sans fracture de la colonne vertébrale. »

« Un interne et deux religieuses veillent au chevet du malade, qui a conservé toute sa connaissance. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 14 mai.

Le calme absolu qui règne en ce moment en Europe ainsi que les vacances du Parlement contribuent à maintenir les bonnes dispositions de la place : le 3 0/0 finit à 82.50 ; le 4 1/2 0/0 à 105.65.

L'action du Crédit Foncier reste demandée à 1,416. Les obligations foncières et communales donnent lieu à de nombreuses transactions au comptant. L'épargne se porte avec raison sur des valeurs de placement sans aléa qui joignent à un intérêt rémunérateur les chances de six tirages annuels.

La Société Générale est calme à 452.50. Les Dépôts et Comptes courants se maintiennent à 600.

Les obligations de la Société des Immeubles de France ont des achats très suivis. Les souscripteurs qui ont vendu l'excédent de leurs titres ont fait baisser d'abord les cours, mais depuis que ces ventes ont cessé, le cours s'est élevé à 386.50 avec tendance marquée à la hausse. Il ne faut pas oublier qu'il y a plus de 100 fr. d'écart entre le cours actuel de ces obligations et celui des titres similaires de la Banque hypothécaire. C'est donc un bénéfice considérable en perspective pour tous ceux qui profiteront des bas cours momentanés des obligations-immeubles.

L'action de Panama s'inscrit à 347. La rentrée prochaine du Sénat va clore la question des obligations à lots. Nul doute que le vote de la Chambre ne soit ratifié et par suite on peut compter sur un nouveau progrès des cours.

L'action Métaux est à 815. La Compagnie d'assurances l'Aigle-Vie est dans une situation très prospère. Le bilan du dernier exercice accuse d'incessants progrès. Le compte de profits et pertes se solde par un excédent de près de 200,000 fr.

L'assemblée générale de la Transatlantique reste fixée au 31 courant.

Le Comptoir d'Escompte fait 1,030. Nos chemins de fer sont fermes.

FAITS DIVERS

TERRIBLE CATASTROPHE. — Une catastrophe a jeté la consternation sur les rives de la Seine, à Muids, près Gaillon (Eure).

Le jour de l'Ascension était le jour de la fête locale au petit hameau de la Mare, qui dépend de la commune de Venables, et est situé sur la rive gauche de la Seine, en face le village de Muids (700 habitants), qui occupe la rive droite.

Le passage d'une rive à l'autre s'effectuait à cet endroit au moyen d'un bachot qui, réglementairement, ne doit contenir que huit personnes.

De nombreux habitants des environs s'étaient rendus à la Mare ; ceux de Muids avaient fourni pour leur part un contingent assez considérable ; et à minuit, ils se mettaient en mesure de traverser la Seine pour rentrer chez eux.

Dix-sept personnes se présentèrent en même temps au bateau ; le batelier eut le tort de les accepter toutes ; et il se disposait à quitter la rive, lorsque le jeune Arthur Gens et une jeune fille avec laquelle il avait dansé toute la soirée et qui n'étaient montés dans la barque que pour accompagner leurs amis changèrent d'avis et descendirent.

La barque se mit donc en marche avec le batelier et quinze passagers.

Inutile d'ajouter que tous les passagers du bateau avaient joyeusement célébré la fête ; les habitants de la rive qu'ils quittaient pouvaient entendre leurs joyeux éclats de

rire. Qui aurait pu alors prévoir l'horrible catastrophe qui se préparait ?

De l'autre rive, cependant, on entendit, peu d'instants après, quelques cris déchirants et des appels au secours, puis on vit apparaître le batelier seul, nageant vers le bord !

La Seine avait englouti tous les passagers. Que s'était-il produit ?

D'après l'enquête à laquelle on s'est livré, les jeunes gens se seraient amusés dans la barque à jeter de l'eau aux jeunes filles ; celles-ci se seraient alors jetées toutes en même temps du même côté, et la barque, s'emplantant brusquement d'eau, aurait coulé à pic.

On était seulement à vingt mètres de la rive sur laquelle on allait aborder lorsque l'accident s'est produit.

Un certain nombre d'habitants du Muids avaient entendu les cris ; ils avaient vu aussi aborder le batelier, mais leur saisissement fut tel qu'aucun d'eux ne songea à porter secours aux malheureux qui se débattaient, entraînés par le courant de la Seine et dont quelques-uns peut-être à ce moment là auraient pu encore être sauvés.

Le batelier lui-même avait perdu la tête : il rentra chez lui, changea de vêtements et quelques instants plus tard il allait avec un autre bateau chercher les personnes qui attendaient encore à la Mare leur tour pour revenir au Muids.

C'est vendredi matin seulement que quatorze corps ont été retrouvés à l'endroit même où la catastrophe s'est produite ; sept d'entre eux ne formaient qu'un seul tas au milieu du fleuve.

CONSEILS ET RECETTES.

UN REMÈDE CONTRE LA MIGRAINE

Dès que l'on sent les avant-coureurs de la migraine, on peut la conjurer en s'appliquant sur les tempes des ronds de citron imbibés d'éther ou bien encore boire une infusion de thé bouillant dans lequel on aura extrait le jus d'un citron. L'un et l'autre peuvent se faire simultanément.

DÉCORATIONS DE COURS ET JARDINS

Dans un jardin un peu vaste, aucun arbre ne sera plus décoratif dans une pelouse que le hêtre pourpre, surtout s'il se dessine sur un fond de feuillage vert sombre.

Autour des pièces d'eau, cultivez l'arundo donax.

Si on habite une maisonnette entre cour et jardin, la plus jolie décoration horticole, pour la cour, consiste en un large massif de géraniums écarlates et de réséda en face de la porte d'entrée. Des rosiers grimpants dans tous les coins.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 12 mai :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Le voyage du Président de la République. — Mai : les vieilles coutumes. — Théâtres, par Charles Monselet. — Echecs, par S. Rosenthal. — Le Monde financier. — Rébus.

GRAVURES : Voyage du Président de la République. — Limoges ; la maison où il est né ; le vase qui lui a été offert ; l'Hôtel-de-Ville. — A Agen : l'arrivée ; la pose de la première pierre du lycée ; l'accident ; la porte de la préfecture ; le musée et l'Hôtel-de-Ville. — De la Réole, à Bordeaux ; le Président à bord de l'*Eclair* ; le pont de l'*Eclair*. — A Bordeaux : arrivée du Président aux Quinconces ; passage au cours du Chapeau-Rouge ; la Faculté de médecine ; l'hospice des Enfants assistés ; la tribune de la revue et le parc bordelais ; l'extérieur et l'escalier du Grand-Théâtre ; la pose de la première pierre du quai vertical ; la visite aux hôpitaux ; le carrousel. — A l'île Cazaux : l'embarquement ; les travaux hydrauliques. — A Rochefort : la porte de la ville ; l'escalier et la salle du banquet à la Bourse. — A Saint-Cyr : présentation de la députation des élèves. — A la gare Montparnasse : la réception en gare ; les ovations à la sortie. — Echecs, par S. Rosenthal. — Rébus.

ABONNEMENTS : Un an 24 fr. ; — Six mois, 13 fr. ; — Trois mois, 7 fr. ; — Un numéro, 50 centimes.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 13 mai 1888.

Versements de 74 déposants (12 nouveaux), 30,364 fr.

Remboursements, 21,472 fr. 10.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

Cabinet dentaire de M. V. ANJUBAULT,
rue de Provence, 66, Paris.

M. V. ANJUBAULT a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il sera à Saumur, rue Saint-Jean, 8, les premiers et les troisièmes dimanches et lundis de chaque mois.

Voulez-vous acheter Bon Marché, adressez-vous à

L'ÉPARGNE POPULAIRE

87, rue d'Orléans, Saumur,

Où vous trouverez :

Des Complètes Haute Nouveauté, depuis 33 fr., Lingerie, Toile, Nouveauté, Draperie, Confections pour Hommes et Enfants, Chaussures, Chapellerie, Horlogerie, Bijouterie, Glaces, Meubles et Literie, etc., etc., en un mot tout ce qui concerne le Ménage, vendu à des prix défiant la concurrence.

M. J. BRUYÈRE a l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert, rue de la Grise, n° 2, un **Cabinet d'Architecte-Expert-Mètreur-Vérificateur.**

Employé antérieurement comme conducteur des travaux de la ville de Reims, puis à Saumur pendant deux ans chez un architecte, il fera tous ses efforts pour mériter la confiance des personnes qui s'adresseront à lui.

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, 23.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1890

MAISON, COUR, CHANTIER ET HANGARS,

Situés à Saumur, quai de Limoges, n° 12,

Actuellement occupés par M. IMBERT, charpentier.

S'adresser à M^{lle} DUBILLOT, quai de Limoges, 43, ou à M^e AUBOYER, notaire.

M. DOUESNEL, EPICERIE CENTRALE, nous prie d'informer nos lecteurs qu'il vient de recevoir de l'*Union des Propriétaires de Nice*, — dont le siège de la Société et de l'exploitation sont à Nice, 9, boulevard de l'Hôpital, et la maison de vente à Paris, 10, avenue de l'Opéra, — des *Huiles d'olives nouvelles sur fines* dont la pureté lui est garantie sur facture et par l'article 3 des statuts de la Société ainsi conçu :

« La Société s'interdit absolument le commerce de toute huile autre que celle d'olive pure. »

Cette huile supérieure est vendue 4 fr. 20 le 1/2 kilog. au détail, 4 fr. 10 par 5 kilog. et 4 fr. par 10 kilog.

PLACE DU CHARDONNET

GRAND CIRQUE INTERNATIONAL

Directeur-propriétaire : SAM LOCKHART

de l'Hippodrome de Paris

Tous les jours, à 8 heures 1/2 du soir.

PRIX DES PLACES

Stalles, 3 fr. — Premières, 2 fr. — Secondes, 1 fr.

Librairie **ABEL PILON**, rue de l'Anjou, 88, PARIS

A. LE VASSEUR & C^{ie}, ÉDITEURS

LIVRAISON IMMÉDIATE

de tous les Ouvrages de la Librairie française ;

de toutes les Partitions et Publications musicales ;

DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures, Gouaches, Gravures en Couleur, etc.

au même prix que chez l'ÉDITEUR

Payable Cinq Francs par mois PAR CHARGE GÉRÉE DE

FRANCE D'ACQUITTEMENT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

LE **ROB BOYVEAU-LAFFECTEUR**

à l'Iodure de Potassium, est le médicament par

excellence pour guérir les accidents syphilitiques anciens ou rebelles : Ulcères, Tumeurs, Gommés, Exostoses, ainsi que le Lymphatisme, la Scrofule et la Tuberculose.

Dans toutes les pharmacies. — A Paris, chez

J. FERRÉ, Pharmacien, 102, Rue Richelieu,

et Successeur de **BOYVEAU-LAFFECTEUR**

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents.

EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE

Prix : 5 fr. le flacon. — Chez **J. FERRÉ**, Pharmacien

102, RUE RICHELIEU, PARIS

LISEZ
LE TRIBOULET

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M. BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le MARDI 29 mai 1888, à une heure, A Saumur, étude de M. BRAC.

I

UNE MAISON, à Saumur, occupée par la Pharmacie Ernoul.

II

DEUX AUTRES MAISONS contiguës, rue d'Orléans, 8 et 10, louées 2,000 fr. à MM. Favereau et Souchard.

III

MAISON, à Saumur, rue de la Visitation, n° 55, louée 600 fr. à M. Beaumier.

IV

L'emplacement d'un moulin, avec onze ares de terrain, au canton des Moulins.

V

Onze ares de pré et quêtiers, au Petit-Puy.

Le tout dépendant de la succession de M. ABEL BIANQUIN.

S'adresser à M. BRAC, notaire à Saumur.

Etude de M. HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

A L'AMIABLE

L'HOTEL De La GARE

Nouvellement construit, situé à Montreuil-Bellay, cour des voyageurs, élevé sur caves, d'un rez-de-chaussée et de deux étages avec jardin, cour et terrasse.

S'adresser, pour avoir des renseignements et pour traiter, à M. DUGAY, gérant du buffet, ou à M. HACAULT, notaire.

FOURRAGE VERT

A partir du 15 Mai, M. BRUNET, marchand de fourrages, 23, rue de la Petite-Bilange, aura du fourrage vert, qu'il pourra faire rendre à domicile.

Etude de M. LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

1^{re}. UNE MAISON, située à Saint-Florent, à l'angle de la rue du Port et de la rue de la Plaine;

2^{me}. 28 ares environ de TERRE, en trois parcelles, aux Prés-Boisseau, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent;

3^{me}. 20 ares environ de VIGNE, au Pont-Fouchard, même commune. Ces immeubles appartiennent à M^{me} LECLORENEC et à ses enfants.

S'adresser à M. LE BARON, notaire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1889,

UNE

MAISON D'HABITATION

Située rue de l'Abreuvoir,

Occupée actuellement par M. SPRECHER, distillateur; Avec vastes Magasins, Caves, Remises et Ecuries.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Dacier, 28.

MAISON A LOUER

Sise rue du Temple, n° 17.

S'adresser à M. LE BARON, notaire, rue d'Orléans, 72, ou à M^{me} GRILLE, à Sainte-Anne de Nantilly.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirées de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 11.

Reçoit aussi, vins d'Algérie, contenant 11 degrés d'alcool, vins blancs de Saouly et vins rouges de Sahel (province d'Oran). Prix très avantageux.

A Vendre ou à Louer

PETITE PROPRIÉTÉ

AVEC JARDINS

Sise à Saint-Florent.

S'adresser à M. BRAC, notaire.

LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise),

Avec la collaboration de M. le marquis DE CHERVILLE, de M. Ch. DE FRANCIOSI, président de la Société d'Horticulture du Nord; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREYON, etc., etc.

Abonnements: 1 an, 12 fr.; 6 mois, 7 francs.

GUÉRISON CERTAINE
de toutes les
Affections de la Peau
DARTRES, ECZEMAS,
Psoriasis, Acné, etc.;
des PLAIES et
ULCÈRES VARIEUX
considérés comme incurables
par les Princes de la Science



Le traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE
11, rue St-Louis, à MELON (S.-et-M.).
CONSULTATIONS GRATUITES
par Correspondance

Couronnes Funéraires en tous Genres SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL

ANCIENNE MAISON CUPIT

COCHET-CHAILLOUX

Successesseur

20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR

Fleurs Artificielles et Plantes d'Appartement
Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie,
Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.
ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES
Articles spéciaux pour MM. les Ecclésiastiques.

EPICERIE PARISIENNE

MAISON IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et 38, rue Dacier, Saumur.

GRANDE BAISSÉ DE PRIX

SUCRE, 1 ^{er} choix, cassé ou en pains, le kilog.	1 05
— cassé régulier, le kilog....	1 15
CAFÉ GRILLÉ, bonne qualité, le 1/2 kilog..	2 40
— 1 ^{re} qualité,	2 60
— extra,	2 80
— mélange supérieur	3 00

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CACAO VAN HOUTEN

pur et soluble en poudre.

Le Cacao VAN HOUTEN est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes les familles qui aiment un aliment nourrissant et en même temps digestif et délicat.

Un demi Kilogramme suffit pour 100 Tasses de Chocolat.

Le Cacao VAN HOUTEN se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme, poids net, aux prix de fr. 5.—, fr. 2.60 et fr. 1.40, et se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. GEORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelie; IMBERT et FILS, 33, rue d'Orléans, 38, rue Dacier.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 MAI.

Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.
3 %	82 40	82 55	Est	775 —	775 —	Obligations:			Gaz parisien	519 —	519 —
3 % amortissable	85 30	85 35	Paris-Lyon-Méditerranée	1235 —	1245 —	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	530 —	532 —	Est	390 —	390 —
3 % (nouveau)	—	—	Midi	1161 25	1161 25	— 1869, 4 %	521 —	520 50	Midi	397 —	397 —
4 1/2 % (nouveau)	105 76	105 40	Nord	1540 —	1542 50	— 1871, 3 %	406 25	407 50	Nord	405 —	405 —
Obligations du Trésor	514 —	513 —	Orléans	1303 75	1305 —	— 1875, 4 %	515 —	514 —	Orléans	400 —	400 —
Banque de France	3505 —	3500 —	Ouest	885 —	895 —	— 1876, 4 %	514 50	515 —	Ouest	397 —	397 50
Société Générale	452 50	455 —	Compagnie parisienne du Gaz	1310 —	1305 —	Bons de liquid. Ville de Paris	519 —	517 50	Paris-Lyon-Méditerranée	395 50	396 —
Comptoir d'escompte	1035 —	1035 —	Canal de Suez	2170 —	2165 —	Obligations communales 1879	477 —	477 50	Paris-Bourbonnais	395 50	394 —
Crédit Lyonnais	575 —	577 50	C. gen. Transatlantique	535 —	535 —	Obligat. foncières 1879 3 %	488 —	487 25	Canal de Suez	588 —	586 —
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1417 50	1417 50	Russe 5 0/0 1870	97 50	97 —	Obligat. foncières 1 83 3/4 %	384 50	383 —	Panama 6 0/0	380 50	380 —
Crédit mobilier	308 75	300 —									
Canal Inter.-Panama	345 —	350 —									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS							SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ					SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.								
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir			
Saumur (orl.)	2 03	6 33	»	»	1 38	4 16	8 34	Saumur (orl.)	»	4 16	»	8 34	Saumur (orl.)	7 57	11 54	1 35	3 05	5 42	11 7	
Saumur (état)	»	6 50	8 31	10 37	»	4 13	8 30	Saumur (état)	»	8 31	4 13	8 30	Saumur (état)	»	8 10	12 09	»	3 17	5 54	»
Nantillyhalte	»	7 03	8 37	10 44	»	4 26	8 43	Nantilly	»	8 37	4 26	8 43	Blou	»	8 19	12 18	»	3 28	6 03	»
Yarr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	8 49	Montreuil (a)	»	9 19	4 55	9 08	Vernantes	»	8 32	12 31	»	3 39	6 14	»
Brézé-s.-Cyr	»	7 17	9 02	11 1	»	4 40	8 56	— (dép.)	»	9 29	5 2	9 20	Noyant-Méon	»	8 59	12 59	»	4 13	6 38	11 47
Montreuil (a)	2 31	7 29	9 19	11 15	2 06	4 55	9 08	le Vaudelnay	»	9 40	5 11	5 17	9 31	Chât.-d-Loir	10 07	2 14	2 56	5 09	7 45	12 31
— (dép.)	»	2 34	7 33	»	11 24	2 08	4 59	Baugé	»	9 50	5 20	5 44	9 42							
Thouars	2 53	»	»	»	11 57	2 27	5 27	Doué	»	9 57	5 27	6 21	9 51							
Loudun	»	8 10	»	»	»	2 52	»													
Poitiers	»	16 33	»	»	»	5	»													

LIGNE D'ORLÉANS

ANGERS — SAUMUR — TOURS

STATIONS	Direc. mixte matin	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir
Angers	2 19	6 30	8 45	11 29	2 57	5 32
La Ménitrie	2 52	7 10	9 10	12 08	3 42	6 13
Les Rosiers	»	7 19	9 18	12 17	3 52	6 22
St-Clément	»	7 26	»	12 24	3 59	6 29
St-Martin	»	7 33	»	12 31	4 07	6 36
Saumur (a)	3 22	7 46	9 34	12 44	4 20	6 49
— (dép.)	»	3 27	7 52	9 37	12 48	4 31
Varennes	»	8 05	9 48	1 01	5 01	7 20
Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	1 15	5 15	7 34
Langeais	4 26	8 59	10 19	1 53	5 46	7 59
Tours	5 05	9 42	11 05	2 36	6 35	8 42

TOURS — SAUMUR — ANGERS

STATIONS	Expr. matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte matin	Expr. soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Direc. mixte soir
Tours	1 23	5	7 15	11 35	2 05	5 25	8 45
Langeais	2 13	5 43	8	12 13	2 49	6 08	9 30
Port-Boulet	2 38	6 20	8 39	12 46	3 09	6 43	10 09
Varennes	»	6 32	8 54	12 57	»	6 54	10 24
Saumur (a)	2 57	6 40	9 04	1 08	3 24	7 06	10 34
— (dép.)	»	3 03	6 52	1 13	3 29	7 12	10 40
St-Martin	»	7 06	9 26	1 25	»	7 38	»
St-Clément	»	7 13	9 33	1 31	»	7 39	»
Les Rosiers	»	7 21	9 41	1 38	3 45	7 48	11 14
La Ménitrie	3 28	7 32	9 52	1 46	3 42	7 48	11 57
Angers	3 57	8 21	10 41	2 30	4 17	8 38	12 57

SAUMUR — LA FLECHE

STATIONS	Expr. matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir
Saumur	7 05	1 18	7 20	La Flèche	7 15	10 20
Vivv	7 21	1 31	7 33	Clefs	7 33	10 46
Longué	7 45	1 45	7 48	Baugé	7 53	11 15
Jumelles	8 08	1 57	8 01	Jumelles	8 09	11 37
Baugé	8 33	2 13	8 18	Longué	8 24	11 57
Clefs	9 01	2 30	8 37	Vivv	8 38	12 17
La Flèche	9 20	2 45	8 52	Saumur	8 55	12 39

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur

LE MAIRE

Certifié par l'imprimeur soussigné.